



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUILLET 2024

Ouverture de la séance à 18h30

### **Sont présents :**

**Les conseillers municipaux :** Francis CESTER, Monique FARAMAZ, Béatrice BOURGADE, Vincent OLLIVIER, Franck BERMOND, Jean-Claude DE PASSORIO, Céline PEYRE, Sonia RIZZO, Virginie BONNARDEL-BLANC

**Absents excusés :** David SCACCIANOCE a donné procuration à Jean-Claude DE PASSORIO, Mickael BOISSERANC

### **Secrétaire de séance :**

Monique FARAMAZ

### **Validation du Conseil Municipal du vendredi 17 mai 2024**

Voté à l'unanimité des présents (10 pour).

### **1- Délibération Délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et la CCSPVA dans le cadre du lancement d'une OPAH-RU sur l'ensemble du territoire intercommunal**

À la suite d'une étude pré-opérationnelle réalisée sur sept communes volontaires du territoire en 2021-2023, la CCSPVA a souhaité mettre en place une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) sur l'ensemble du territoire de ses seize communes. Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des populations résidentes en menant des actions pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, et favoriser le maintien à domicile et à renforcer les moyens (aides aux travaux, ingénierie, outils opérationnels) sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et la CCSPVA, approuve le projet de convention joint à la présente délibération et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la convention et à entreprendre toutes les démarches qui en résultent.

### **2- Délibération Modification des statuts de la CCSPVA - Prise de la compétence « Animation et coordination d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance »**

Il est proposé de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui a vocation à « constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau local ». Le CISPD est un lieu d'échanges entre les responsables des institutions et organismes publics, privés, associatifs afin de définir des objectifs communs. De ce fait, il est consulté sur la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance menées sur un territoire.

Afin de mettre en œuvre ce projet il convient d'ajouter la compétence suivante aux statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : « Animation et coordination d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au titre de la prévention de la délinquance ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le projet de modification des statuts dans son ensemble.

### **3- Délibération Convention avec le Service Intérim Collectivités et mise à disposition de personnel du Centre de Gestion 05**

Pour les besoins en personnel de la commune de la Bâtie-Vieille, afin de pallier à d'éventuelles absences ou de surcroît de travail, M. le maire pourra faire appel au Service Intérim Collectivités (SIC) du Centre de Gestion des Hautes-Alpes qui met à disposition ce service dédié à la gestion du personnel temporaire. Le SIC sera rémunéré selon les modalités prévues par les conventions préalablement signées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le maire à faire appel en cas de besoin au Service Intérim Collectivités, à signer toutes conventions nécessaires avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mise à disposition de personnel et à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

### **4. Délibération Demande de subvention auprès du Département 05 au titre de la voirie 2023**

M. le maire explique les travaux relatifs aux voiries 2023. Le coût de l'ensemble de l'opération s'élève à 20 383,20 € TTC, soit 16 986 € HT. M. le maire souhaite solliciter le Département des Hautes-Alpes, dans le cadre de la réserve cantonale pour un montant de subvention à hauteur de 9 342 € (55%).

Travaux concernés :

- Reverdo Chemin des Combes CR n°7
- Réfection Chemin des Chênes VC n°14
- Réfection Rue de la Thomasse VC n°12
- Réfection Route du Grand Larra VC n°2

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet de « voiries 2023 » pour un montant de 20 383,20 € TTC, soit 16 986 € HT, sollicite le concours financier du Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale, autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée et s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention du Département	9 342,00 €
Autofinancement 45 %	11 041,20 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>20 383,20 €</b>

#### **Questions diverses :**

- ✚ Les travaux sylvicoles situés sous le lotissement le Pré d'Augier, initialement prévus le 02/06/2024, ont été effectués en parti : le passage d'une débroussailleuse a permis d'éclaircir la parcelle. À l'automne, une journée « entretien » sera prévue concernant la mise en place du matériel de protection et de soutien des arbres.
- ✚ Avant la séance du conseil municipal, les conseillers ont installé une partie du mobilier du centre aéré afin d'accueillir les enfants inscrits pour la saison 2024. Nous constatons que ce service est bien apprécié par les familles concernant le site de la Bâtie-Vieille.

Séance levée à 20h00.

Le Maire, Francis CESTER

